

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 9 septembre 2019, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Frédéric Caron;
Siège #5 : Madame Marie Element;
Siège #6 : Monsieur Bruno Côté.

Absences motivées :

Siège #2 : Madame Manon Lacroix;
Siège #3 : Monsieur Jimmy Bouillon;
Siège #4 : Monsieur Patrick Santerre;

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Belzile, maire. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Monsieur Marcel Belzile, maire, souhaite la bienvenue à tous et fait la lecture du *Protocole de séance du conseil municipal*.

Résolution 2019-09-291

Ordre du jour

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire
9 septembre 2019
Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du maire et protocole de réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour;
4. Dispense de lecture et adoption des procès-verbaux d'aout 2019 et du procès-verbal de correction pour juin 2019;
5. Comptes à accepter – Aout 2019;
6. Administration :
 1. Concours « Bénévole de l'année »;

2. Suivi du maire;
 3. Rapport des conseillers;
 4. Ajustement de taxes – 63, rue de l’Église;
 5. Règlement 2019-03 concernant la gestion financière – Avis de motion
 6. Règlement 2019-03 concernant la gestion financière – Dépôt du projet de règlement;
 7. Crédits extrabudgétaires;
 8. Réserve financière assainissement des eaux – Paiement de facture;
 9. Budget courant – Autorisation d’une dépense;
 10. MMQ – Dossier 190207-30 – Paiement de la franchise;
 11. Remplacement du système de réfrigération – Demande de versement – Offre de service;
7. Invitations et demandes d’appui :
 1. Parcs éoliens du Lac-Alfred et de La Mitis – Rencontre annuelle;
 2. MRC de La Matapédia – Plan régional d’attractivité 2020-2025;
 3. Rencontre réglementation uniformisée applicable à la SQ;
8. Sécurité publique :
 1. ;
9. Transport :
 1. Directeur des travaux publics – Intérim;
 2. Déneigement des rangs – Appel d’offres (Information);
 3. Luminaires des chemins – Entretien;
 4. Pancartes 3^e rang Est;
 5. Règlement 2019-07 – Ouverture des chemins – Avis de motion;
 6. Règlement 2019-07 – Ouverture des chemins – Dépôt du projet de règlement;
 7. Pont sur la route Melucq – Demande au ministère des Transports;
 8. Transport hors norme – Demande d’autorisation;
10. Hygiène du milieu :
 1. Projet jardin d’eau de ruissellement;
11. Aménagement, urbanisme et développement :
 1. CPTAQ – Décision synthèse en rectification (dépôt);
12. Loisir et culture :
 - 1.
13. Santé et bien-être :
 1. MADA (dépôt);
14. Projets d’investissement :
 1. Taxes d’accise – Facture Tetra Tech QI inc.;
15. Affaires nouvelles :
 1. Conseil Jeunes – Élections;
 2. Parc Pierre-Brochu – Toilette chimique;
 3. _____;
16. Période de questions;

17. Prochaine réunion – 7 octobre 2019;

18. Levée de la séance.

Période de questions :

Il est tenu une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions concernant des sujets hors de l'ordre du jour.

Résolution 2019-09-292

Procès-verbaux

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 août 2019, de la réunion extraordinaire du 22 août 2019, de la réunion d'ajournement du 27 août 2019 ainsi que le procès-verbal de correction de la réunion du 3 juin 2019 tels que rédigés.

Résolution 2019-09-293

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'approuver le bordereau des dépenses du mois d'août 2019 annexé au présent procès-verbal, pour un montant de 59 154.27 \$, comprenant les crédits budgétaires ou extrabudgétaires.

Je, soussigné Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste que la Municipalité de Sayabec dispose des crédits suffisants pour assumer le paiement de ces dépenses.

Administration – Informations et suivi du maire :

- 6.1. Présentation des bénévoles participants au concours « Bénévole de l'année » et dévoilement des gagnants qui représenteront la municipalité lors de la Fête des Moissons qui aura lieu à St-Damase le 10 octobre prochain.
- 6.2. Suivi du maire concernant différents dossiers :
 - Rue Roger
 - Conseil
 - Comité de développement sociaux économiques;
 - Villas

- 6.3. Rapport des conseillers :
- Rien à signaler
-

Résolution 2019-09-294

**Administration – Ajustement
de taxes – 63, rue de l'Église**

- CONSIDÉRANT** l'avis d'évaluation 2019 émis pour l'immeuble du 63, rue de l'Église;
- CONSIDÉRANT** l'application du règlement 2019-01 ayant pour objet de fixer les taux multiples de taxe foncière générale et la tarification pour les services de l'eau, de l'assainissement des eaux ainsi que des matières résiduelles et autres services pour l'année financière 2019;
- CONSIDÉRANT** l'inscription de deux taxes pour les services d'eau, d'assainissement des eaux et des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT** que la propriétaire utilise un espace de son immeuble pour faire de la massothérapie à domicile;
- CONSIDÉRANT** que la partie esthétique n'est plus en usage dans cet immeuble;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité juge, qu'au sens du règlement, un seul immeuble est desservi par les services d'eau, d'assainissement des eaux et des matières résiduelles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Chimène Ngomanda, secrétaire-trésorière adjointe, à procéder à l'annulation des taxes de services pour l'eau, l'assainissement des eaux et les matières résiduelles pour le commerce pour l'année 2019.

Résolution 2019-09-295

**Administration – Règlement
de gestion financière – Avis de
motion**

Monsieur Frédéric Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant la gestion financière et la délégation concernant le pouvoir d'autoriser les dépenses et d'octroyer les contrats au nom de la municipalité de Sayabec.

-
- 5.6. Monsieur Frédéric Caron, conseiller, procède au dépôt du projet de règlement 2019-03 concernant la gestion financière et la délégation concernant le pouvoir d'autoriser les dépenses et d'octroyer les contrats au nom de la municipalité de Sayabec.
-

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec constate des revenus supérieurs à ceux prévus au budget 2019 dans les postes budgétaires suivants :

REVENUS		
01 37290 000	REMBOURSEMENT TAXE D'ACCISE	14 883.00 \$
01 38120 000	SÉCURITÉ PUBLIQUE	16 500.00 \$
01 23432 000	LOCATION DE MACHINERIES	753.75 \$
01 23433 000	DÉPÔT À NEIGE	350.00 \$
01 23442 000	VENTE DE BACS	242.75 \$
01 23444 000	TROUSSE ÉCONOMIE D'EAU	17.40 \$
01 23445 000	INSPECTION TÉLÉVISÉE	325.00 \$
01 23471 000	CENTRE SPORTIF-LOCATION DE LOCAUX	1 117.44 \$
01 23476 000	TERRAINS DE JEUX HANDICAPÉS	2 064.50 \$
01 23482 000	TECHNICIENS SON ET ÉCLAIRAGE	2 217.87 \$
01 27200 000	VENTE D'ACTIFS IMMOBILIERS	1 576.44 \$
01 27900 000	RECOUVREMENTS DE TIERS	24 343.35 \$
TOTAL		64 391.50 \$

CONSIDÉRANT que la municipalité désire affecter les crédits extrabudgétaires aux dépenses suivantes :

DÉPENSES		
02 11000 970	SUBVENTIONS ET DONNS ORGANISMES	2 455.54 \$
02 11000 971	APPUIS & AIDES AUX ORGANISMES	10 712.76 \$
02 13000 498	INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS	1 000.00 \$
02 13000 140	RÉMUNÉRATION EMPLOYÉS	8 071.57 \$
02 11000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	368.00 \$
02 13000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	367.99 \$
02 32000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	919.98 \$
02 33000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	919.98 \$
02 41430 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	368.01 \$
02 45000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	367.99 \$
02 62000 998	MÉTHODE RAPIDE MAITRE ÉTHIER (BUDGET COURANT)	367.97 \$
02 70220 443	TECHNICIENS SON ET ÉCLAIRAGE	2 217.87 \$
02 33000 650	VÊTEMENTS, CHAUSSURES & FOURN.	350.00 \$
02 32000 643	PETITS OUTILS, QUINCAILLERIE	753.75 \$
03 31200 000	TECQ 2014-2018	14 883.00 \$
02 23000 950	RÉPARTITIONS MRC (SÉCURITÉ CIVILE)	16 500.00 \$
02 70150 140	RÉMUNÉRATION EMPLOYÉS	2 064.50 \$
02 70130 444	SERVICES TECHNIQUES	1 117.44 \$
02 41310 516	LOC. MACHINERIE ET OUTILLAGE	585.15 \$
TOTAL		64 391.50 \$

Il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'adopter les crédits extrabudgétaires ci-haut mentionnés pour l'exercice financier 2019.

Résolution 2019-09-297

**Administration – Réserve
financière assainissement des
eaux**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 035455 de l'entreprise CWA – Division de Allen entrepreneur général inc. au montant de 15 211.19 \$, taxes incluses, pour la réparation de la pompe au poste de pompage PP1.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent qu'une somme de 13 889.84 \$ comprenant le sous-total de la facture ainsi que 50 % de la TVQ soit payée à même la réserve financière pour l'assainissement des eaux. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 321.35 \$ seront aussi payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale

Résolution 2019-09-298

**Administration – Budget
courant – Paiement d'une
dépense**

CONSIDÉRANT que le règlement 2009-03 concernant la délégation de pouvoir d'autoriser les dépenses et d'octroyer des contrats au nom de la municipalité de Sayabec donne le pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier d'autoriser des dépenses pour un montant maximum de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que la présente dépense excède 5 000 \$;

En conséquence, il proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 92707551 de l'entreprise Chemtrade Chemicals Canada Ltd au montant de 9 383.21 \$, taxes incluses, pour l'achat de sulfate ferrique pour les étangs aérés.

Résolution 2019-09-299

**Administration – MMQ –
Paiement de la franchise**

CONSIDÉRANT que le sinistre survenu au 3, rue Beaulieu le 24 janvier dernier a été soumis à notre assureur, la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la municipalité a été reconnue et que notre assureur a réglé le sinistre précité;

CONSIDÉRANT que notre contrat d'assurance prévoit une franchise de 2 500 \$;

En conséquence, il proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la franchise au montant de 2 500 \$ à La Mutuelle

des municipalités du Québec.

Résolution 2019-09-300

Administration –
Remplacement du système de
réfrigération – Offre de
service pour la demande de
versement

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le mandat à PF Service-Conseil inc. afin que madame Véronique Fournier effectue la demande de versement pour le projet de remplacement du système de réfrigération du Centre sportif David-Pelletier.

Le mandat, pour un montant forfaitaire de 576 \$, plus les taxes applicables, consiste à comptabiliser les factures en lien avec le projet dans le formulaire approprié, remplir les formulaires nécessaires à la demande de versement, recueillir les documents nécessaires pour la demande de versement et transmettre les documents au Ministère pour réclamation. Des frais de déplacement, au taux de 0,52\$/km, et des frais de poste peuvent s'appliquer.

Résolution 2019-09-301

Invitation – Parcs Éolien Lac-
Alfred et La Mitis

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire madame Marie Element, conseillère, à la rencontre annuelle des Parcs Éolien Lac-Alfred et La Mitis qui aura lieu au centre de ski Val-D'Irène le mercredi 25 septembre 2019 à compter de 17 h 30. Il n'y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-09-302

Invitation – MRC de La
Matapédia – Plan régional
d'attractivité 2020-2025

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et Marcel Belzile, maire, à la rencontre concernant le plan régional d'attractivité 2020-2025 qui aura lieu à la MRC de La Matapédia le jeudi 12 septembre 2019 à compter de 9 h. Il n'y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-09-303

Invitation – MRC de La Matapédia – Règlementation uniformisée applicable par la SQ

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire messieurs Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, et Marcel Belzile, maire, ainsi que madame Marie Element, conseillère, à la rencontre de présentation sur la règlementation uniformisée applicable par la SQ qui aura lieu à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia le mardi 24 septembre 2019 à 19 h. Il n'y a pas de cout pour cette rencontre.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

Résolution 2019-09-304

Directeur des travaux publics – Intérim

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Hichem Khemiri, directeur des travaux publics, acceptée par le conseil municipal à la réunion d'ajournement du 27 aout dernier et effective en date du 21 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'intérim doit être pourvu afin d'assurer le suivi des dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de nommer monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, au poste de directeur des travaux publics par intérim.

Par la même résolution, les membres du conseil autorisent l'ajout d'une prime salariale correspondant à 7,5 % de son salaire actuel à monsieur Charest pour l'occupation du poste de directeur des travaux publics. Cette prime est applicable jusqu'à la fin de l'intérimaire.

9.2. Monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, informe les membres du conseil que l'appel d'offres public pour l'entretien et l'ouverture des chemins d'hiver 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 a été lancé. Les soumissions seront ouvertes le jeudi 26 septembre 2019 à 16 h 01.

Résolution 2019-09-305

Transport – Luminaires des chemins - Entretien

CONSIDÉRANT la résolution 2015-06-210 ayant pour objet l'installation des luminaires de rue sur les chemins privés et la répartition des couts;

CONSIDÉRANT que l'installation du luminaire et de la potence sont à la charge de la municipalité;

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de préciser que l'entretien des luminaires est à la charge de la municipalité.

Résolution 2019-09-306

Transport – Pancartes 3^e rang Est

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'installation d'affiches « Ralentissez – Attention à nos enfants » dans l'emprise municipale aux abords du 3^e rang Est.

Résolution 2019-09-307

Transport – Règlement 2019-07 – Ouverture des chemins l'hiver – Avis de motion

Monsieur Bruno Côté, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant les chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la période hivernale.

9.6. Monsieur Bruno Côté, conseiller, dépose le projet de règlement 2019-07 concernant les chemins et routes ouverts à la circulation des véhicules automobiles durant la période hivernale.

Résolution 2019-09-308

Transport – Pont sur la route Melucq – Demande au ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la municipalité a été avisée que des délais sont à prévoir dans le cadre des travaux de réfection du pont enjambant la rivière St-Pierre sur la route Melucq;

CONSIDÉRANT que les retards sont estimés à un maximum de 8 semaines selon les informations transmises par Transport Québec;

CONSIDÉRANT le mécontentement de nombreux citoyens devant emprunter le chemin de détour actuel;

CONSIDÉRANT qu'un deuxième chemin de détour avait été envisagé par le ministère et, qu'après vérification, celui-ci ne peut être emprunté par les usagers du réseau routier en raison de son état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de demander au ministère des Transports du Québec et à l'entreprise Gestion A.J. Inc. de procéder à l'installation d'un tablier temporaire afin de permettre le rétablissement de la circulation sur la route Melucq en attendant la reprise des travaux.

Résolution 2019-09-309

**Transport – Transport hors
norme – Demande
d'autorisation**

Proposé par monsieur Frédéric Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser monsieur Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Sayabec, la demande d'autorisation de passage de l'entreprise Transport Bellemare International inc. concernant le transport de pale d'éolienne sur la route Pouliot et le 2^e rang.

Résolution 2019-09-310

**Hygiène du milieu – Projet
jardin d'eau de ruissellement**

CONSIDÉRANT le projet de jardin d'eau de ruissellement préparé et transmis par l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche;

CONSIDÉRANT le montage financier du projet qui implique une participation de la municipalité à la hauteur de 37 192 \$;

CONSIDÉRANT le contexte économique dans lequel se situe la municipalité suite à la mise en œuvre de plusieurs projets au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de décliner l'offre de projet de jardin d'eau de ruissellement présenté par l'Organisme de Bassin Versant Matapédia-Restigouche.

11.1. Dépôt de la décision synthèse en rectification de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la demande de rectification émise par la MRC de La Matapédia.

13.1. Dépôt du courriel de Santé et services sociaux Québec concernant l'analyse de notre demande d'aide financière au volet 1 du programme de soutien à la démarche MADA admissible à une aide financière maximale de 10 500 \$.

Résolution 2019-09-311

**Taxe d'accise 2014-2018 –
Paiement de facture**

Proposé par madame Marie Element, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 60621196 de l'entreprise Tetra Tech QI inc. au cout total de 1 363.66 \$, taxes incluses, pour des frais liés au projet de réfection des services sur la rue Roger admissible au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 1 245.21 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 118.45 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Monsieur Jimmy Bouillon, conseiller, arrive à la réunion.

Affaires nouvelles :

- 15.1. Conseil Jeunes – Contribution de 500 \$ et buffet (raisin, fromage) pour les jeunes lors des élections à la fin septembre (les discours les 25 et 26 septembre et élections le 27 septembre).
 - 15.2. Parc Pierre-Brochu – Appeler pour qu'ils viennent enlever la toilette chimique.
-

Période de questions :

Il est tenu une seconde période de questions au cours de laquelle les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions.

Résolution 2019-09-312

Levée de la séance

Proposé par monsieur Bruno Côté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 01.

Marcel Belzile
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Marcel Belzile, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.